



Remplacement de ma chaudière

Par **ninoutte**, le **12/10/2013** à **00:35**

Bonsoir,rnrnVendredi 6 septembre j'ai pris un rendez-vous avec mon chauffagiste pour l'entretien annuel de ma chaudière comme tous les ans avant la mise en service. Celui-ci me signale que la chaudière est HS et qu'il ne peut rien faire. Elle est fissurée et qu'il faut la changer. Qu'il ne peut la mettre en service c'est trop dangereux.rnJ'en averti mon bailleur (la Mairie)le jour même. Immédiatement un conseiller municipal est venu constater les dégâts et il a même fait des photos avec son portable.rnEnsuite 3 sociétés ont fait un devis qu'ils ont présenté à la Mairie. rnDepuis je n'ai pas de nouvelle... j'ai téléphoné à la Mairie vendredi 4 octobre pour savoir ou l'on en était. Le Maire lui même m'a dit qu'il lui fallait un délai d'un mois pour que ça se fasse !!!!! rnNous sommes le 11 octobre et je n'ai toujours pas de nouvelle. rnIl fait froid dans la maison vu la chute des températures.rnY'a t-il une loi pour le délai de changement de ma chaudière ? rnJ'aimerais mettre un peu la pression au Maire en restant correcte mais ferme.rnSi vous pouviez m'aider, je vous en remercie par avance.rnCordialement,

Par **amajuris**, le **12/10/2013** à **10:32**

bjr,rnil n'existe pas de délai mais la mairie vous doit un logement décent c'est à dire avec un équipement de chauffage en bon état d'usage et de fonctionnement (décret du 30 janvier 2002 (JO du 31.1.02). rndans l'attente du remplacement de la chaudière, il peut vous proposer des convecteurs électriques.rncdt

Par **ninoutte**, le **12/10/2013** à **17:06**

Bonjour,
Je vous remercie pour votre rapidité de réponse et votre aide. Je vais voir ça avec eux. Bonne fin de journée.
Cordialement.